

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 NOVEMBRE 2023

(L 225-197- 4 du code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions au 28 février 2023

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 28 février 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive	Valeur de l'action**
Plan n°1 2020	13 juin 2019	18 mars 2020	142 722	Actions nouvelles	19 mars 2022	4.11 €

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 28 février 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive	Valeur de l'action**
Plan n°1 2018	24 mai 2018	12 décembre 2018	178 179	Actions nouvelles ou existantes	13 décembre 2023*	8.96 €

* sous réserve de la présence du bénéficiaire à cette date

** valeur retenue pour les comptes consolidés

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice 2022-2023

Néant

3. Attributions consenties durant de l'exercice 2022-2023 aux dix salariés de la société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Néant

4. Attributions consenties par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant de l'exercice 2022-2023, à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

Néant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION